

Avis Technique 14/08-1320*01 Ext

Extension de l'Avis Technique 14/08-1320

Capteur solaire à circulation hydraulique en pose indépendante

Capteur solaire
Solar collector
Sonnenkollektor

OKF-CF22

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.certita.fr

Titulaire : Wagner & Co Solartechnik GmbH
Zimmermannstrasse 12
DE – 35091 Cölbe/Marburg
Tél. : +49 (0) 64218007-0
Fax : +49 (0) 64218007-22
E-mail : info@wagner-solar.com
Internet : www.wagner-solar.com

Distributeur : OVENTROP
1 rue Frédéric Bartholdi
F-67319 Wasselonne Cedex
Tél. : 03.88.59.13.13
Fax : 03.88.59.13.14
Internet : www.oventrop.fr

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires

Vu pour enregistrement le 28 juillet 2010



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84, avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 25 mai 2010, la demande présentée par la société WAGNER&Co, bénéficiaire de l'Avis Technique 14/08-1320 relative aux capteurs solaires « EURO C22 AR », de voir étendre cet Avis Technique aux mêmes équipements distribués par la société OVENTROP sous la dénomination commerciale « OKF-CF22 ». Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un Certificat CSTBat attaché à l'Avis.

Compte tenu :

- de l'engagement de la société WAGNER&Co de ne fournir à la société OVENTROP, en vue de la commercialisation sous la dénomination « OKF-CF22 », que les équipements « EURO C22 AR » qu'elle fabrique,
- de l'engagement de la société OVENTROP de ne distribuer, sous la dénomination « OKF-CF22 », que les équipements « EURO C22 AR » que fabrique et lui fournit la société WAGNER&Co,
- de l'engagement de la société OVENTROP de s'assurer que l'installation des capteurs et le service après-vente sont pris en charge par des installateurs avertis des particularités du procédé et ayant reçu une formation à ces techniques de pose auprès des sociétés WAGNER&Co et/ou OVENTROP,

le Groupe Spécialisé n° 14 formule, concernant les équipements figurant au tableau ci-après, distribués par la société OVENTROP, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14/08-1320 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Les noms des différents capteurs deviennent :

Avis Technique 14/08-1320	Présente extension commerciale
EURO C22 AR	OKF-CF22

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n° 14
Le Président
Alain DUGOU